

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 26 juillet, à 18h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 20 juillet 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 20 juillet 2021

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Godwill BABALAO, Benoît BALAIS, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Catherine CAILLY, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nadine LECHATTELLIER, Alain LEQUERTIER, Patrice MÉCHE, Hervé PONDEMER.

Ont donné pouvoir :

- Xavier ANCKAERT a donné pouvoir à Brigitte LAIR
- Pascal BILLARD a donné pouvoir à Patrick BILLARD
- Nathalie BOUILLARD a donné pouvoir à Jean-Daniel GOUDIER
- Valérie CATHERINE a donné pouvoir à Pascal DALIGAULT
- Flavien DELETRE a donné pouvoir à Pascal DALIGAULT
- Florence DUQUESNE à Valérie DESQUESNE
- Najat LEMERAY à Nathalie COLLIBEAUX
- Isabelle LEPESTEUR a donné pouvoir à Alain LEQUERTIER
- Anne ROELANDT à Nadine LECHATTELLIER

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20210726-21_03616-DE
Date de télétransmission : 30/07/2021
Date de réception préfecture : 30/07/2021

Absents excusés :

- Flavien DELÉTRE
- Patrick FENOUIL
- Sandrine SIMÉON

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 4-1-1
- en exercice : 29	- pour : 26	Télétransmission au contrôle de légalité le :
- présents : 17	- contre : 0	Publication le
- votants : 26	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 21 juin 2021 a été adopté à l'unanimité		

DÉL-2021/079 – Création de postes d'opérateurs des activités physiques et sportives

Suite au départ en retraite d'un agent, un agent a été promu responsable du centre aquatique. Les tâches de celui-ci sont divisées entre une partie de surveillance des bassins et une partie administrative. Aussi il est nécessaire de compléter les temps de surveillance par l'emploi d'agents, notamment sur deux week-ends par mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **CREE** deux postes d'opérateur des activités physiques et sportives à temps non complet pour 2.5/35^{ème}
- **SUPPRIME** un poste d'Educateur Principal 1^{ère} classe à temps complet (35/35^{ème}) à compter du 1^{er} août 2021.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 26 juillet 2021

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

